



Rapport de présentation des comptes administratifs 2024

SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 23 JUIN 2025

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE TERRES DE MONTAIGU	3
I. La poursuite des projets d'investissement malgré le contexte économique incertain	3
II. Une situation financière saine fin 2024.....	4
A. Des niveaux d'épargne qui progressent légèrement... ..	4
B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement.....	5
C. Les résultats	6
III. La section de fonctionnement	7
A. Les recettes de fonctionnement.....	7
1. Les produits des services	7
2. La fiscalité locale.....	7
3. Les autres recettes fiscales	8
4. Les dotations et participations	9
5. Les autres recettes.....	9
B. Les dépenses de fonctionnement.....	11
1. Les charges à caractère général	11
2. Les charges de personnel	11
3. Les autres dépenses	12
IV. La section d'investissement	14
A. Les dépenses d'investissement.....	14
B. Les recettes d'investissement.....	15
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	17
BUDGET ANNEXE DECHETS	19
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME	21
BUDGET ANNEXE ACTIONS TOURISTIQUES	22
BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES	23
BUDGET ANNEXE LE PRE BLANC	25
BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	26

BUDGET PRINCIPAL DE TERRES DE MONTAIGU

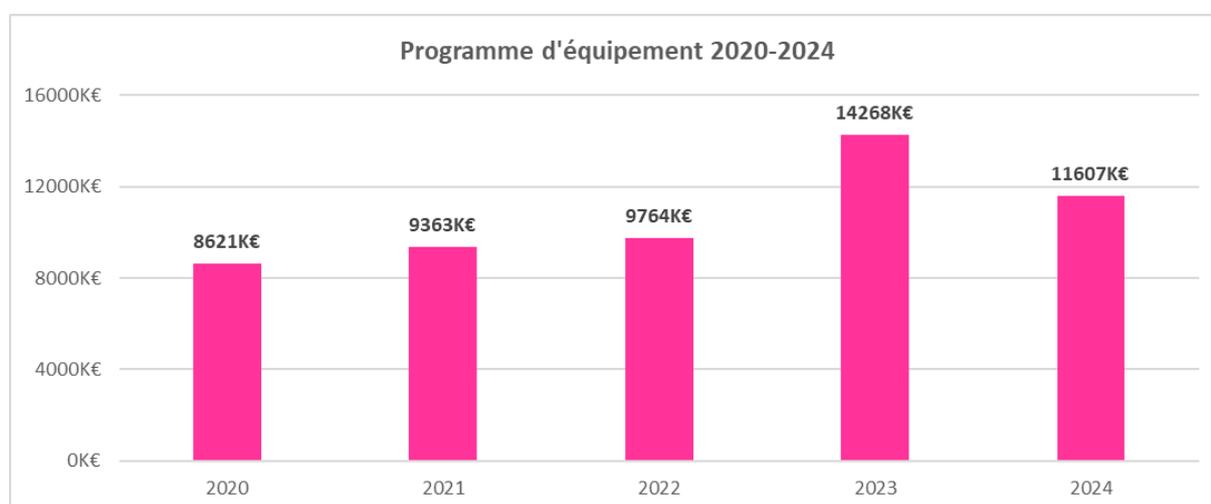
I. La poursuite des projets d'investissement malgré le contexte économique incertain

L'année 2024 montre une stabilité de périmètre, après la reprise du transport scolaire en pleine compétence en septembre 2023.

Les effets de l'inflation sont encore visibles sur l'approvisionnement énergétique, les transports et les taux d'intérêt. Dans le même temps, les bases fiscales ont progressé mais dans une proportion moindre en 2024.

Le maintien d'un service public de proximité et de qualité reste un axe fort de Terres de Montaigu, y compris dans son soutien au CIAS Terres de Montaigu.

Terres de Montaigu a poursuivi son ambition d'investissement, suivant la trajectoire fixée à la prospective financière. L'investissement au service du territoire est encore très significatif en 2024.



Données de référence : dépenses d'équipement budget principal

La politique d'investissement menée en 2024 répond aux priorités fixées au DOB et au budget primitif 2024, qui prévoyait un programme d'équipement de l'ordre de 11,9 millions d'euros autour de 5 axes :

- Agir en faveur de la transition environnementale :
- Accompagner le développement économique :
- Equiper les services et maintenir les équipements :
- Investir pour le territoire de demain :
- Agir pour le sport, l'éducation, la culture.

Les investissements 2024 pour le budget principal s'élèvent à 11 607 338,16 €. Sur la période 2020/2024, le montant d'investissement réalisé s'élève à 53 621 842,11 €, soit une moyenne annuelle de 9 008 219 €.

En cumulant les budgets annexes, l'investissement 2024 s'établit à 14 216 893,72 €.

II. Une situation financière saine fin 2024

A. Des niveaux d'épargne qui progressent légèrement...

L'année 2024 montre une normalisation des épargnes, après une année 2023 marquée par le soutien au CIAS Terres de Montaigu et les transferts immobiliers vers les budgets annexes.

Toutefois, les effets inflationnistes sur les énergies, les assurances et les mesures sociales nationales et locales en année pleine influent sur les ratios.

Dans le même temps, l'investissement est resté très conséquent, répondant aux besoins du territoire.

BUDGET PRINCIPAL	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/24	évol 23/24
Recettes courantes de fonctionnement	30 181 912,19	36 956 882,42	38 073 557,21	3%	1 116 674,79
Dépenses de gestion	23 397 638,80	31 084 452,95	30 555 235,32	-2%	-529 217,63
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	6 784 273,39	5 872 429,47	7 518 321,89	28%	1 645 892,42
Intérêts de la dette	542 167,25	657 554,20	973 658,47	48%	316 104,27
Solde produits-autres charges financières	-342,30	35,52	55,53		20,01
Solde produits-charges exceptionnels (hors cession)	23 090,40	16 663,78	95 399,36	472%	78 735,58
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT BRUTE	6 264 854,24	5 231 574,57	6 640 118,31	27%	1 408 543,74
Remboursement dettes bancaires	2 208 402,94	3 634 033,75	2 262 333,69	-38%	-1 371 700,06
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE	4 056 451,30	1 597 540,82	4 377 784,62	174%	2 780 243,80
Remboursement autres dettes	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0%	0,00
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE après remboursement autres dettes	4 031 451,30	1 572 540,82	4 352 784,62	177%	2 780 243,80
Dépenses d'investissement	9 833 526,71	14 294 952,38	11 639 332,14	-19%	-2 655 620,24
Recettes d'investissement	1 374 601,74	6 559 448,93	3 513 085,43	-46%	-3 046 363,50
BESOIN DE FINANCEMENT	8 458 924,97	7 735 503,45	8 126 246,71	5%	390 743,26
Emprunt	4 600 000,00	7 500 000,00	0,00	-100%	-7 500 000,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT+solde sur provisions	158 512,00	1 345 630,38	-3 773 462,09	-380%	-5 119 092,5
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	8 159 622,21	9 505 252,59	5 731 790,50	-40%	-3 773 462,09

Excédent brut d'exploitation : résultat dégagé sur le cycle de gestion

Capacité d'autofinancement brute : résultat dégagé sur le cycle de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette

Capacité d'autofinancement nette : résultat dégagé après remboursement de la dette pour financer les investissements

Variation du fonds de roulement : indicateur de financement de l'investissement

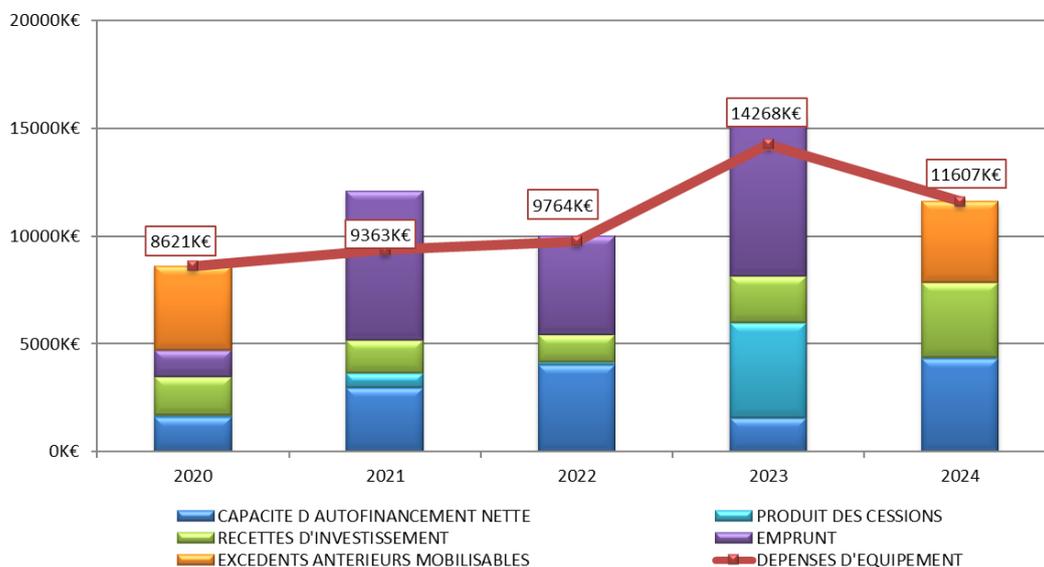
Résultat de clôture = fonds de roulement : cumul des résultats de l'année et des résultats antérieurs reportés

La capacité d'autofinancement brute augmente de 27% et atteint 6 640 118,31 €.

La capacité d'autofinancement nette atteint 4 352 784,62 €, en hausse de 177%.

...qui assurent un bon niveau de financement des investissements

Financement des investissements 2020-2024



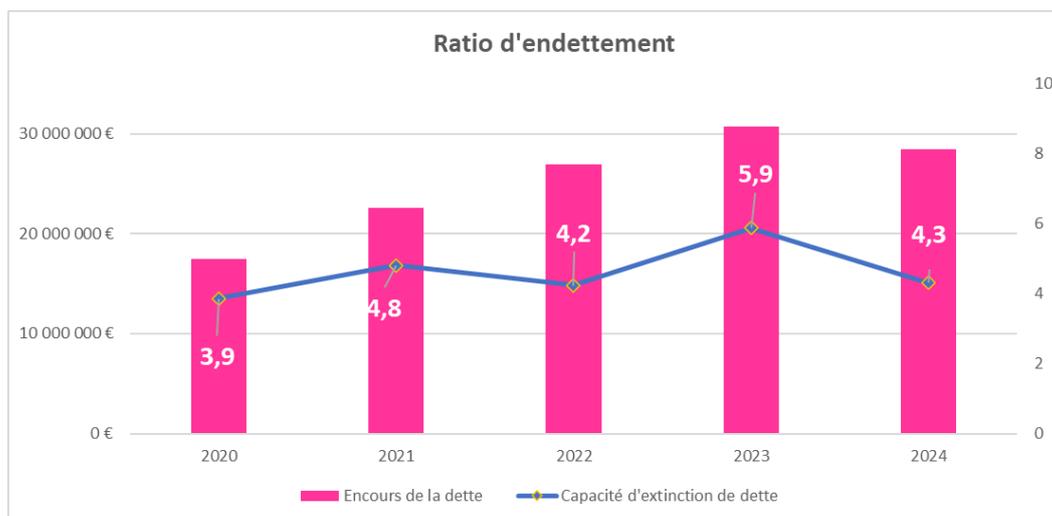
Données de référence : dépenses d'équipement

Les ressources propres couvrant les investissements, il n'a pas été souscrit d'emprunt en 2024 pour financer le programme d'équipement.

B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement

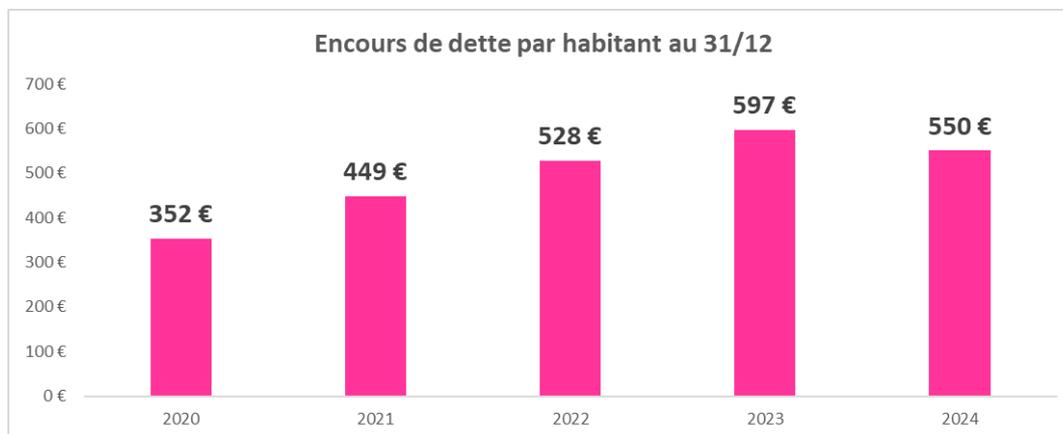
Une capacité de désendettement qui reste favorable

Un autofinancement solide et les résultats 2024 reportés (5 731 790,50 €) permettent de maintenir une capacité de désendettement performante (encours/épargne brute) à 4,3 années fin 2024.



Un endettement par habitant conforme au niveau d'investissement

L'endettement au 31 décembre 2024 est arrêté à 28 474 434,41 €, en baisse de 7% par rapport à 2023, soit une dette de 550 € par habitant (référence population DGF 2024 : 51 735 habitants).



L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est équilibré et sécurisé :

- 100% de l'encours de dette est typé A1 risque faible (charte de bonne conduite) ;
- La dette est répartie de façon sécurisée entre taux fixe (46%) et taux variables (54%) ;
- La dette est diversifiée entre prêteurs : 24 prêts auprès de 7 établissements bancaires.

C. Les résultats

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	38 403 842,49 €	9 130 491,94 €	47 534 334,43 €
Dépenses	35 172 810,66 €	14 134 985,86 €	49 307 796,52 €
Solde de l'exercice	3 231 031,83 €	-5 004 493,92 €	-1 773 462,09 €
Résultat antérieur reporté	459 537,10 €	7 045 715,49 €	7 505 252,59 €
Résultat de clôture	3 690 568,93 €	2 041 221,57 €	5 731 790,50 €

Le résultat global de clôture 2024, intégrant les résultats antérieurs, se traduit par un excédent de 5 731 790,50 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 3 690 568,93 € et un excédent d'investissement de 2 041 221,57 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est excédentaire de 936 260,26 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 6 668 050,76 € contre 9 599 964,46 € fin 2023.

III. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 38 403 842,49 €, en baisse de 9% par rapport à 2023.

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/24	évol 23/24
Produits des services	2 907 064,38	3 256 587,67	12%	349 523,29
Fiscalité locale	8 450 044,00	8 816 570,00	4%	366 526,00
Impôts et taxes	12 597 441,00	12 498 134,00	-1%	-99 307,00
Dotations et subventions	11 044 804,77	11 333 672,17	3%	288 867,40
Autres produits de gestion courante	1 802 846,09	1 939 565,79	8%	136 719,70
Atténuation de charges	154 682,18	229 027,58	48%	74 345,40
Produits financiers	35,52	55,53	56%	20,01
Produits exceptionnels	4 409 057,51	121 909,72	-97%	-4 287 147,79
Autres produits de fonctionnement	766 284,93	208 320,03	-73%	-557 964,90
Recettes de fonctionnement	42 132 260,38	38 403 842,49	-9%	-3 728 417,89

1. Les produits des services

Les **produits des services** sont en progression de 349 523,29 € (+12%) et s'établissent à 3 256 587,67 € :

- L'activité Transport scolaire génère des recettes usagers à hauteur de 534 511,35 €, en hausse de 173 k€ ;
- Les produits des services au public varient de manière inégale : +21k€ pour le conservatoire, +40k€ pour le théâtre, -85k€ pour les refacturations Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (apurement de l'arriéré en 2023) ;
- Les refacturations de charges entre budgets, collectivités et autres organismes progressent de 147 986,44 €, dans le cadre de la convention de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et la commune de Montaigu-Vendée signée fin 2022.

2. La fiscalité locale

Les **recettes fiscales locale provenant des entreprises et des ménages** sont arrêtées à 8 816 570 €, en hausse de 366 526 € entre 2023 et 2024.

- Le produit de taxe foncière bâtie augmente de 78 536 € sous le double effet de :
 - o La revalorisation légale des bases à +3,9%, suivant l'inflation
 - o La croissance physique des bases à +1,6%
- Un recul attendu de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 130 908 € (-21 243 € par rapport à 2023). Cette baisse est liée à une anomalie de la plateforme Gérer Mes Biens Immobiliers en 2023.
- La Cotisation Foncière des Entreprises reste favorable à 5 502 896 €, avec un produit supplémentaire de 306 678 € ;
- La taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a généré une recette fiscale de 198 936 €, en légère baisse attendue compte tenu des charges moindres en 2023 sur les compétences GEMAPI ;
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) restent dynamique avec un produit supplémentaire de 39 381 € ;

- Les rôles supplémentaires constatés fin 2024 s'élèvent à 206 227 €

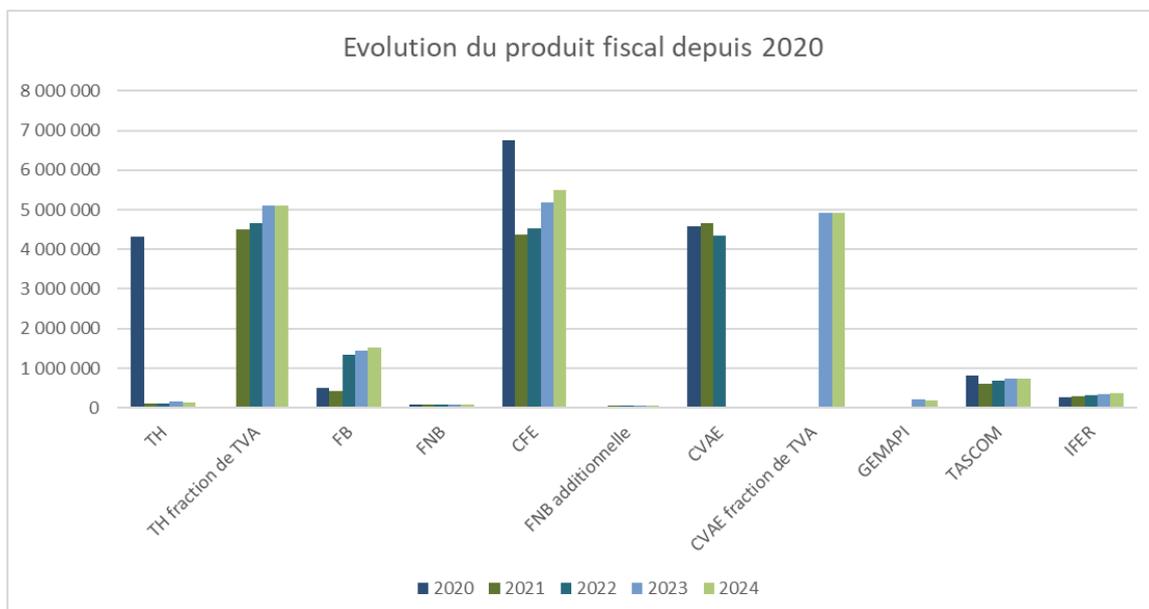
3. Les autres recettes fiscales

Les autres impôts et taxes hors fiscalité directe s'établissent à 12 498 134 €, en baisse de 99 307 € entre 2023 et 2024.

- La fraction de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation diminue très légèrement à 5 092 439 €, suivant la croissance nationale. Un trop perçu 2023 a également été remboursé en dépense pour 44 383 €, faisant diminuer le produit net de 0,9% ;
- La fraction de TVA compensant la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) diminue également à 4 922 383 €, suivant la croissance nationale. Un trop perçu 2023 a également été remboursé en dépense pour 43 609 €, faisant diminuer le produit net de 1,1% ;
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est stable à 1 423 999 € ;
- La solidarité financière entre les communes membres est constatée pour 465 279 €, en baisse de 114 749 €. Cette diminution traduit notamment l'abondement de Terres de Montaigu qui s'est substituée au versement des communes pour 206 545 € ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'établit à 594 034 €. Pour 2024, le montant alloué au territoire, qui reste toutefois bénéficiaire du fonds, a globalement diminué, ce qui explique la baisse de recette de 17 845 €.

En synthèse

En 2024, la Cotisation Foncière des Entreprises représente 30% du produit fiscal, la fraction de TVA compensant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises 26% et la fraction de TVA compensant la Taxe d'Habitation 27%.



4. Les dotations et participations

Les **dotations et participations** s'élèvent à 11 333 672,17 €, en hausse de 288 867,40 € (+3%).

Les **dotations d'Etat** s'élèvent à 7 402 616,68 € dont :

- La dotation forfaitaire pour 2 920 016 €, en hausse de 167 744 € par rapport à 2023 ;
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour à 753 709 €, en baisse de 8 728 € ;
- Les allocations compensatrices pour 3 511 743 €, en hausse de 288 768 €, suivant l'évolution de la revalorisation légale des bases ;
- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 22 682,62 €, en baisse de 28,2 k€ (baisse de la récupération de TVA sur les travaux de fonctionnement)
- Le financement de la maison France Service pour 18 958,47 € ;
- Le financement de l'audit cybersécurité pour 40 000 € ;
- Le financement pour le conseiller numérique (3 années encaissées) pour 67 500 €

La **Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée** ont également apporté leur soutien pour 3 293 833,93 € dont :

- 3 030 430 € de la Région pour la dotation de transfert de la compétence transport scolaire ;
- 28 500 € de la Région et 165 000 € du Département pour le Printemps du Livre ;
- 7 296 € du Département pour le Conservatoire.

Les **autres participations** sont en recul à 637 221,56 €, après des événements ponctuels en 2023 (dernière année de comptabilisation du bonus territoires de la CAF désormais directement versé aux structures du territoire).

Les principales subventions concernent :

- Participation Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les actions jeunesse et sociales : 445 633,94 € ;
- Subvention Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour le financement du chargé de mission Vélo : 74 500 €
- Subvention Agence Régionale de Santé pour le financement du Plan Familles et Santé : 40 000 €
- Subventions animation Habitat : 38 981 €
- Mécénat et partenariat pour le Printemps du Livre et Mont'en scène : 31 000 € ;

5. Les autres recettes

Les **autres produits de gestion courante**, qui correspondent aux revenus des immeubles, sont en hausse de 8%, à 1 939 565,79 €.

Les loyers versés par le CIAS pour ses différents établissements s'élèvent à 1 279 927,42 €, ceux de la gendarmerie de Montaigu 303 041,63 €.

Les **atténuations de charges** s'élèvent à 229 027,58 € et correspondent aux remboursements de charges de personnel par l'assurance statutaire et à la participation des agents aux titres restaurant.

Les **produits financiers** s'élèvent à 55,53 €.

Le poste des **produits exceptionnels** s'élève à 121 909,72 € dont :

- Des produits de cession d'immobilisations pour 24 874,80 € pour des ventes de terrains dans des zones économiques achevées
- Des remboursements de trop versé sur factures 2023 pour 97 034,92 €.

Les **autres écritures** correspondent à des mouvements d'ordre pour 208 320,03 € (reprise de subventions). La variation constatée entre 2023 et 2024 s'explique par la rétrocession des bâtiments de la ZI Nord vers le budget annexe Zones d'activités économiques en 2023.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 459 537,10 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 35 172 810,66 €, en baisse de 5 217 280,63 € (- 13%).

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	10 315 133,64	10 366 661,65	0%	51 528,01
Charges de personnel	9 391 384,60	10 553 123,41	12%	1 161 738,81
Atténuation de produits	7 343 941,04	7 495 078,00	2%	151 136,96
Autres charges de gestion courante	4 033 993,67	2 140 372,26	-47%	-1 893 621,41
Charges financières	657 554,20	973 658,47	48%	316 104,27
Charges exceptionnelles	6 283,03	1 635,56	-74%	-4 647,47
Autres dépenses de fonctionnement	8 641 801,11	3 642 281,31	-58%	-4 999 519,80
Dépenses de fonctionnement	40 390 091,29	35 172 810,66	-13%	-5 217 280,63

1. Les charges à caractère général

Les **charges à caractère général** s'établissent à 10 366 661,65 €, en hausse de 51 528,01 € par rapport à 2023 (+ 0,5%). Elles représentent 33% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette évolution s'explique par :

- Des éléments conjoncturels
 - o Des dépenses non reconduites en 2024 pour l'hôtel d'agglomération (dommage-ouvrage et installation de modulaires), soit – 455k€
 - o Des dépenses non reconduites en 2024 pour le parking à étages (dommage-ouvrage), soit -86 k€
- Le contexte inflationniste
 - o Coût des énergies : + 187k€ pour l'électricité, le gaz et le carburant, faiblement compensé par l'amortisseur électricité (4 k€)
 - o Coût des transports vers les équipements et pendant les manifestations : +59k€
- Le développement des actions portées par Terres de Montaigne
 - o Mise en service du parking à étages : +49k€
 - o Programmation Thalie : +81k€
 - o Location structures Printemps du Livre : +23k€
 - o Evénement Nos fabuleuses : +23k€
 - o Accompagnement audits habitat : +59k€
 - o Actions Terres de Musiciens : +15 k€
 - o Actions sécurité – diagnostic local : +40k€
 - o Actions cybersécurité – audit : +20k€

2. Les charges de personnel

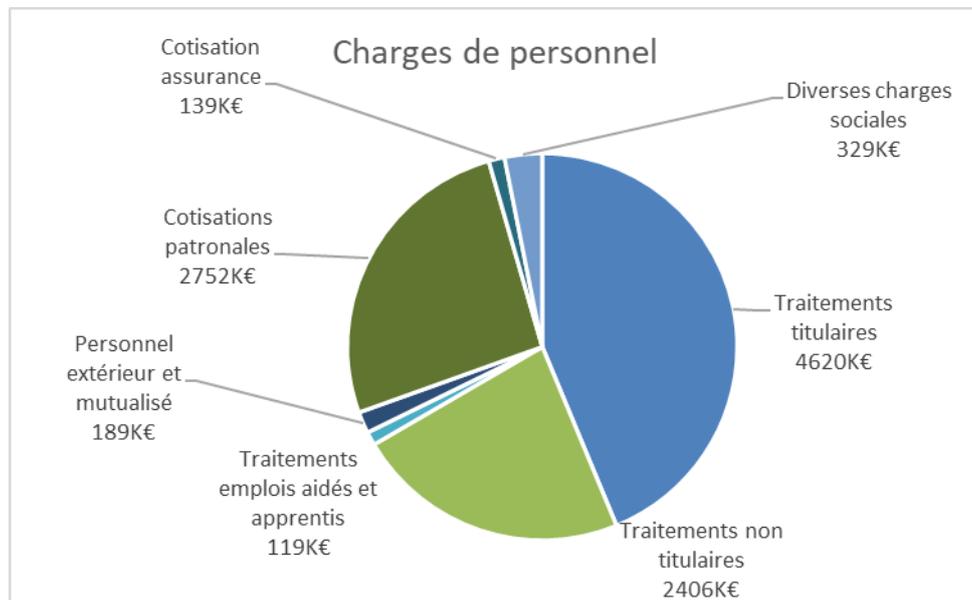
Les **charges de personnel** s'établissent à 10 553 123,41 €, en hausse de 1 161 738,81 € (+ 12%) par rapport à 2023. Elles représentent 33% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation est conforme aux prévisions du BP 2024 et respecte l'enveloppe fixée.

Elle s'explique par :

- Une thématique GVT qui fait mécaniquement évoluer les rémunérations de 4% ;
- Une thématique rémunération : effet en année pleine des refontes des grilles indiciaires des catégories C et B et de la revalorisation du point d'indice en juillet 2023 (+1,5%), revalorisation des titres restaurant ;

- La mutualisation des services avec la commune de Montaigu-Vendée et le CIAS Terres de Montaigu (+4%) avec la création de nouveaux services communs (Ingénierie, Urbanisme, Social), compensée par des recettes de refacturation.



Une fois déduits les remboursements d'indemnités journalières, les refacturations du personnel mutualisé et les subventions liées à des postes, la masse salariale nette n'augmente que de +7,1% entre 2023 et 2024. Cette variation est plus favorable que ce qui était prévu au budget primitif 2024.

3. Les autres dépenses

Les **autres charges de gestion courante** s'établissent à 2 140 372,26 €, en baisse de 1 893 621,41 € (-47%). Elles regroupent principalement les contributions et subventions et se normalisent en 2024, après le soutien exceptionnel au CIAS en 2023.

Les principales variations concernent :

- Les indemnités des élus, en lien avec les augmentations de la valeur du point d'indice 2023 en année pleine : + 8 847,58 €
- Les contributions aux organismes de regroupement et au SDIS : +26 382,49 €
- Les subventions : +34 316,46 € (animation jeunesse, sport de haut niveau, compensé par la fin de subvention d'associations gestionnaires de transport)
- Le non-versement de la subvention d'équilibre à l'Office de Tourisme, compte tenu de la bonne dynamique de la taxe de séjour : -60 000 €.
- Le soutien exceptionnel au CIAS Terres de Montaigu en 2023 : -1 860 000 €.

Les **atténuations de produits** s'établissent à 7 495 078,00 €, en hausse de 151 136,96 €.

Elles comprennent principalement l'Attribution de Compensation reversée aux communes, qui est globalement stable à 6 733 307 €.

S'y ajoute la Dotation de Solidarité Communautaire, véhicule de redistribution de la solidarité financière entre les communes du territoire depuis 2023 pour 671 692 €. Terres de Montaigu a abondé au fonds en 2024, en minorant la part versée par les communes, soit une participation de 206 545 €.

Enfin, les régularisations sur la fraction de TVA compensant la Taxe d'Habitation et la CVAE ont représenté 87 992 € (nouvelle méthode de comptabilisation demandée par la DGFiP).

Les **charges financières** sont arrêtées à 973 658,47 €, en hausse de 48% (+316 104,27 €). La variation s'explique par l'augmentation de l'encours de dette en 2023 et la remontée des taux variables.

Les **charges exceptionnelles** sont arrêtées à 1 635,56 €, en baisse de 4 647,47 € (nouvelle imputation suite au passage à la M57).

Les **autres écritures** correspondent aux dotations aux amortissements pour 3 642 281,31 €. La variation constatée entre 2023 et 2024 s'explique par la rétrocession des bâtiments de la ZI Nord vers le budget annexe Zones d'activités économiques en 2023.

IV. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Comme prévu au budget primitif 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 134 985,86 €, en baisse de 4 571 270,87 € (- 24 %).

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/24	évol 23/24
Dépenses d'équipement	14 267 503,23	11 607 338,16	-19%	-2 660 165,07
Remboursement dettes bancaires	3 663 458,75	2 288 908,69	-38%	-1 374 550,06
Autres dépenses d'investissement	775 294,75	238 739,01	-69%	-536 555,74
Dépenses d'investissement	18 706 256,73	14 134 985,86	-24%	-4 571 270,87

Les dépenses du **programme d'équipement** s'élèvent à 11 607 338,16 €, en baisse de 19% par rapport à 2023.

Selon les orientations annoncées à l'approbation du budget primitif, les principales réalisations concernent :

- Agir en faveur de la transition environnementale :
 - o Mobilités décarbonées : solde du parking à étages 787 580,61 €, pôle d'échange multimodal (PEM) 140 320,89 €, schéma vélo 735 863,85 € (dont liaison Cugand – La Bernardière et piste cyclable Les Marches de Bretagne)
 - o Transition énergétique de l'habitat : 289 436,50 €
 - o La qualité de l'eau – Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 547 013,16 €
- Accompagner le développement économique :
 - o Le programme d'aides économiques : 30 269 €
 - o Les travaux dans les zones d'activités achevées : 296 430,09 € dont la requalification de la zone de la Chardonnière à Treize-Septiers
- Equiper les services et maintenir les équipements :
 - o L'extension de l'Hôtel d'agglomération : 5 177 240,73 €
 - o Parking mutualisé hôtel d'agglomération – cinéma : 491 699,66 €
 - o Travaux et matériels des équipements ouverts au public : 271 147,78 €
 - o Vidéoprotection dans les communes : 325 400,20 €
- Investir pour le territoire de demain :
 - o Le Plan Vendée 100% Fibre : 326 373,92 € (dernière année)
 - o Le fonds de concours aux communes : 1 087 300 €
 - o Les études de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : 49 219,08 €
 - o Le renouvellement des équipements informatiques (cybersécurité, logiciels, licences et matériels) pour la communauté d'agglomération et les communes : 775 611,54 €
- Agir pour le sport, l'éducation, la culture :
 - o Le plan informatique dans les écoles publiques : 39 131,28 €
 - o Réhabilitation et extension du complexe sportif Ernest Pivin à Rocheservière : 19 140,00 €
 - o Travaux et matériels des équipements sportifs : 100 692,20 €
 - o Travaux et matériels des équipement culturels : 47 092,53 €

Le **remboursement de capital de la dette** s'élève à 2 287 333,69 €, en baisse de 1 371 700,06 €.

Pour mémoire, en 2023, un emprunt avait été transféré vers le budget annexe Zones d'activités économiques et considéré comptablement comme un remboursement d'annuité, ce qui explique la forte variation.

Il n'y a pas eu de souscription de dette nouvelle sur le budget principal en 2024.
S'y ajoute la gestion des cautions pour 1 575 €.

Les autres écritures hors dette concernent :

- Des mouvements d'ordre (reprise des subventions d'équipement perçues) pour 208 320,03 € ;
- L'apurement du fonds Relance du Département mis en place pendant la crise COVID -19 pour 26 820,50 € ;
- Des gestions de cautions pour 107,20 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9 130 491,94 €, en baisse de 11 179 226,08 € (- 55%).

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/24	évol 23/24
FCTVA et taxe d'aménagement	1 665 324,62	2 265 328,54	36%	600 003,92
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 000 000,00	2 000 000,00	0%	0,00
Subventions d'équipement - divers	338 705,02	1 222 089,49	261%	883 384,47
Emprunts	7 504 950,00	750,00	-100%	-7 504 200,00
Autres recettes d'investissement	8 800 738,38	3 642 323,91	-59%	-5 158 414,47
Recettes d'investissement	20 309 718,02	9 130 491,94	-55%	-11 179 226,08

Les recettes de FCTVA s'élèvent à 1 645 681,09 € ; la taxe d'aménagement reversée par les communes sur les zones économiques et touristiques représente 619 647,45 €, année particulièrement forte suite au développement d'une entreprise en zone économique.

Les subventions d'équipement suivantes ont été perçues pour 1 222 089,49 € en 2024 :

- Subvention Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local de 90 000 € pour l'acompte du parking à étages ;
- Subvention Etat – France Relance de 36 440 € pour des abris vélos en gare de Montaigu ;
- Subvention Etat – Fonds Mobilités actives de 101 609,10 € pour la liaison cyclable Cugand – La Bernardière
- Subvention Région des Pays de la Loire de 8 990,00 € pour l'équipement de la police municipale intercommunale ;
- Subvention Région des Pays de la Loire de 46 274,00 € pour des abris vélos en gare de Montaigu ;
- Subvention Région des Pays de la Loire de 134 075 € pour la vidéoprotection ;
- Subvention Département de la Vendée de 42 348 € pour l'acompte de la liaison cyclable Saint Hilaire – Les Marches de Bretagne ;
- Subvention commune de Montaigu-Vendée de 601 886,17 € pour la participation au financement de l'Hôtel d'Agglomération ;
- Subvention Agence de l'Eau de 25 100,18 € pour le schéma directeur Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ;
- Subvention Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de 51 988,84 € pour le déploiement du schéma vélo – Programme Vélotourisme ;
- Subvention Caisse d'Allocations Familiales de Vendée de 4 882 € pour des matériels pour le Relais Petite Enfance et les espaces jeunes ;
- Subvention Vendée Numérique de 5 500 € pour l'aide au raccordement FTTE ;

- Subvention Fédération des Usagers de la Bicyclette de 22 050,20 € pour des aménagements vélo ;
- Subvention CAVAC de 50 946 € au titre d'une Participation pour réalisation d'Equipements Publics Exceptionnels pour des travaux dans la zone des Genêts à Rocheservière

Il n'y a pas eu de souscription de dette nouvelle sur le budget principal en 2024.

La gestion des cautions représente 750 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 2 000 000 €.

Les autres écritures s'élèvent à 3 642 323,91 € et recouvrent :

- Les mouvements d'ordre (amortissements) pour 3 642 281,31 € ;
- Des gestions de cautions pour 42,60 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 7 045 715,49 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe Assainissement est désormais en rythme normal d'exécution, depuis la transformation en communauté d'agglomération en 2022 et la prise de compétence sur tout le territoire intercommunal.

Pour mémoire, les mises à disposition des biens communaux au budget annexe Assainissement ont été constatées par PV au cours de l'année 2024. La traduction budgétaire de ces mises à disposition sera visible comptablement à compter de 2025.

I. Les résultats

Assainissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	2 640 014,07 €	2 420 374,63 €	5 060 388,70 €
Dépenses	2 396 306,98 €	1 900 352,15 €	4 296 659,13 €
Solde de l'exercice	243 707,09 €	520 022,48 €	763 729,57 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	-187 769,53 €	-187 769,53 €
Résultat de clôture	243 707,09 €	332 252,95 €	575 960,04 €

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un excédent de 575 960,04 € contre 1 861 378,68 € en 2023. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 243 707,09 € et un excédent d'investissement de 332 252,95 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est déficitaire de 1 358 967,44 €.

Le déficit sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 783 007,40 € contre un excédent de 1 452 783,08 € fin 2023.

L'activité Assainissement collectif présente un excédent de fonctionnement de 181 025,28 € et un excédent d'investissement de 347 146,43 €, hors restes à réaliser.

L'activité Assainissement non collectif (SPANC) présente un excédent de fonctionnement de 62 681,81 € et un déficit d'investissement de 14 893,48 € hors restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 2 567 959,03 €, en baisse attendue de 1 508 861,35 € (- 36%) par rapport à 2023.

Les recettes en provenance des usagers correspondent principalement aux redevances d'assainissement collectif et non collectif (1 967 356,66 €) et à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (565 724,26 €).

Elles sont en forte diminution de 1 519 063,15 €, s'expliquant par :

- La modification du rythme de versement des acomptes de redevance en 2023. La recette annuelle se normalise donc en 2024.
- L'apurement du retard de facturation des PFAC depuis 2023 et 2024, après une année 2022 faible en réalisation dans le contexte de prise de compétence sur tout le territoire.

Les écritures d'ordre concernent les amortissements de subventions perçues.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 396 306,98 €, en hausse de 296 579,77 € (+ 14%) par rapport à 2023.

Elles concernent principalement :

- Charges de gestion courante : 1 643 987,27 €, en hausse de 309 k€ pour les frais de sous-traitance, compensés par la baisse des énergies
- Charges de personnel : 356 780,94 € en baisse de 3 k€, en lien avec des vacances de postes
- Charges financières : 107 814,19 €, en baisse de 13 k€ traduisant la maturité de la dette
- Ecritures d'ordre : 283 789,50 €, stables avant l'augmentation en 2025 pour les biens mis à disposition par les communes.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 835 795,85 €, en hausse de 364 207,24 € (+ 25%) par rapport à 2022, dont :

- Programme d'équipement : 1 196 842,87 € dont 67 k€ pour le lancement de l'étude du schéma directeur de l'assainissement, 482 k€ pour les travaux de la station d'épuration de Montréverd, des travaux de réseaux 197 k€ à Montaigu-Vendée, 80 k€ à Treize Septiers, 76 k€ à Rocheservière, 74 k€ à la Bruffière
- Remboursement du capital de la dette : 663 626,28 €
- Ecritures d'ordre - amortissements : 39 883 €

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 187 769,53 €.

L'encours de dette au 31/12/2024 s'établit à 5 861 233,16 €, pour 41 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 420 374,63 €, en hausse de 412 457,80 € (+ 21%) par rapport à 2023, dont :

- Excédent capitalisé de 2023 : 2 049 148,21 €
- Subventions Agence de l'Eau : 87 436,92€
- Ecritures d'ordre -amortissements : 283 789,50 €

BUDGET ANNEXE DECHETS

I. Les résultats

Déchets ménagers	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	4 489 431,54 €	262 408,58 €	4 751 840,12 €
Dépenses	4 392 500,81 €	318 989,37 €	4 711 490,18 €
Solde de l'exercice	96 930,73 €	-56 580,79 €	40 349,94 €
Résultat antérieur reporté	1 474 821,66 €	1 623 817,25 €	3 098 638,91 €
Résultat de clôture	1 571 752,39 €	1 567 236,46 €	3 138 988,85 €

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un excédent de 3 138 988,85 € contre 3 098 638,91 € en 2023. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 1 571 752,39 € et un excédent d'investissement de 1 567 236,46 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un excédent de 23 239,50 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 3 162 228,35 € contre 3 075 315,33 € fin 2023.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 4 489 431,64 €, en hausse de 180 084,16 € (+ 4%).

Elles correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (4 089 027,37 €, en hausse de 183 384,14 €), aux ventes de matériaux (37 934,40 €, en hausse de 15 601,60 €) et aux recettes de la Valorétrie (211 368,56 €, en hausse de 16 952,96 €).

La régularisation de la contribution à Trivalis 2023, suite aux résultats de valorisation des déchets, est comptabilisée pour 37 944,17 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 1 623 817,25 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 4 392 500,81 €, en hausse de 541 386,23 € (+ 14%) par rapport à 2023, dont :

- Charges de gestion courante : 2 346 320,62 € (+ 212 992,64 € principalement sur les frais de collecte) ;
- Charges de personnel : 321 706,96 €, en hausse de +14% suivant le GVT, les mesures sociales de revalorisation indiciaire et le recrutement d'un chargé de mission Biodéchets financé en partie par subvention Fonds Vert ;
- Contributions à Trivalis : 1 436 241,00 € (+265 363 €, soit +23%)
- Charges financières : 18 248,76 € (-4 541,30 €, traduisant la maturité de la dette)
- Ecritures d'ordre - amortissements : 232 225,15 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 318 989,37 €, en hausse de 54 775,00 € (+ 21%) par rapport à 2023, dont :

- Programme d'équipement : 199 785,52 € pour le changement de logiciel de gestion et le renouvellement du matériel de collecte
- Remboursement du capital de la dette : 100 662,85 €
- Ecritures d'ordre – amortissements : 18 541,00 €

L'encours de dette au 31/12/2024 s'établit à 331 413,25 €, pour 1 prêt.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 262 408,58 €, en baisse de 5 370,66 € (- 2%) par rapport à 2023, dont :

- FCTVA : 30 183,43 €
- Ecritures d'ordre -amortissements : 232 225,15 €

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 1 623 817,25 €.

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

I. Les résultats

Office de Tourisme	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	202 825,02 €	0,00 €	202 825,02 €
Dépenses	147 650,88 €	0,00 €	147 650,88 €
Solde de l'exercice	55 174,14 €	0,00 €	55 174,14 €
Résultat antérieur reporté	68 987,92 €	0,00 €	68 987,92 €
Résultat de clôture	124 162,06 €	0,00 €	124 162,06 €

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un excédent de fonctionnement de 124 162,06 € contre 68 987,92 € fin 2023.

Il n'y a pas de section d'investissement, ni de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 202 825,02 €, en hausse de 50 301,55 € (+33%). Elles correspondent principalement à la taxe de séjour (195 618,99 €) qui progresse très largement suite à l'augmentation tarifaire harmonisée sur l'ensemble des 5 intercommunalités du Pays du Bocage Vendéen et un bon dynamisme des nuitées.

Cette progression de la taxe de séjour a permis de ne pas verser la subvention d'équilibre du budget principal, le budget s'étant largement auto-financé.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 68 987,92 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 147 650,88 €, en baisse de 3 262,65 € par rapport à 2023 (- 2%), dont :

- Charges de gestion courante : 20 267,19 €
- Charges de personnel : 119 705,17 €
- Reversement taxe de séjour au département : 7 678,52 €

BUDGET ANNEXE ACTIONS TOURISTIQUES

I. Les résultats

Actions touristiques	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté	10 404,27 €	166 465,56 €	176 869,83 €
Résultat de clôture	10 404,27 €	166 465,56 €	176 869,83 €

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un excédent de 176 869,83 €, identique à celui de 2022. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 10 404,27 € et un excédent d'investissement de 166 465,56 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

Seule est constatée la reprise du résultat antérieur pour 10 404,27 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

B. Les recettes d'investissement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

Seule est constatée la reprise du résultat antérieur pour 166 465,56 €.

Ce budget annexe est clôturé au 31 décembre 2024. Les actifs et passifs constatés à cette date sont transférés au budget principal.

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

I. Les résultats

Immobilier d'entreprises	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	403 693,48 €	269 416,46 €	673 109,94 €
Dépenses	439 914,11 €	242 389,77 €	682 303,88 €
Solde de l'exercice	-36 220,63 €	27 026,69 €	-9 193,94 €
Résultat antérieur reporté	-22 448,37 €	-129 680,31 €	-152 128,68 €
Résultat de clôture	-58 669,00 €	-102 653,62 €	-161 322,62 €

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un déficit de 161 322,62 € contre un déficit de 152 128,68 € fin 2023. Il se décompose en un déficit de fonctionnement de 58 669,00 € et un déficit d'investissement de 102 653,62 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un excédent de 126 247,72 €.

Le déficit sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 35 074,90 € contre un déficit de 74 778,68 € en 2023.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 403 693,48 €, en baisse de 18 155,29 € (-4%) par rapport à 2023.

Elles correspondent principalement aux loyers des professionnels occupants (325 488,48 €, dont 160 949,28 € pour les professionnels de santé et 164 539,20 € pour les entreprises, en baisse suite à la vacance de locaux économiques) et à des écritures d'ordre d'amortissement (78 205 €).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 439 914,11 €, en hausse de 5 221,75 € (+ 1%) par rapport à 2023.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- Charges de gestion courante : 141 415,13 € (+ 14%) principalement sur les travaux d'entretien des bâtiments économiques et de santé
- Charges financières : 27 076,48 € (-9%), la maturité de la dette compensant la remontée des taux variables
- Ecritures d'ordre - amortissements : 268 166,26 €

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 22 448,37 €.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 242 389,77 €, en hausse de 24 788,63 € (+11%) par rapport à 2023, dont :

- Programme d'équipement : 31 858,98 € (lancement des travaux dans les maisons de santé pluridisciplinaire à Rocheservière et Montréverd)
- Remboursement du capital de la dette : 128 808,36 €
- Remboursement de cautions : 3 517,43 €
- Ecritures d'ordre - amortissements : 78 205,00 €

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 129 680,31 €.

L'encours de dette au 31/12/2024 s'établit à 1 184 396,31 €, pour 6 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 269 416,46 €, en hausse de 11 130,36 € (+4%) par rapport à 2023, dont :

- Gestion des cautions : 1 250,20 €
- Ecritures d'ordre -amortissements : 268 166,26 €

BUDGET ANNEXE LE PRE BLANC

I. Les résultats

Le Pré Blanc	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	147 086,76 €	0,00 €	147 086,76 €
Dépenses	147 086,76 €	147 086,76 €	294 173,52 €
Solde de l'exercice	0,00 €	-147 086,76 €	-147 086,76 €
Résultat antérieur reporté	78 819,42 €	-154 171,46 €	-75 352,04 €
Résultat de clôture	78 819,42 €	-301 258,22 €	-222 438,80 €

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un déficit de 222 438,80 € contre un déficit de 75 352,04 € en 2023. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 78 819,42 € et un déficit d'investissement de 301 258,22 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 147 086,76 €, en baisse de 48 840,89 € (-25%) par rapport à 2023.

Elles correspondent uniquement à la gestion des stocks (154 171,46 €), aucune vente n'ayant été constatée en 2024.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 78 819,42 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 147 086,76 €, en baisse de 75 202,97 € (-34%) par rapport à 2023, dont :

- Charges de gestion courante : 147 086,76 € pour des travaux de finition de voirie et les entretiens d'espaces verts.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 147 086,76 €, en baisse de 5% par rapport à 2023, la gestion des stocks de fin d'année ayant été constatée par compensation.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 154 171,46 €.

B. Les recettes d'investissement

Il n'y a pas de recettes d'investissement en 2024, la gestion des stocks ayant été constatée par compensation.

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

I. Les résultats

Zones d'activités économiques	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	18 829 057,79 €	22 686 028,42 €	41 515 086,21 €
Dépenses	21 394 795,53 €	16 715 882,69 €	38 110 678,22 €
Solde de l'exercice	-2 565 737,74 €	5 970 145,73 €	3 404 407,99 €
Résultat antérieur reporté	9 989 570,60 €	-19 527 635,97 €	-9 538 065,37 €
Résultat de clôture	7 423 832,86 €	-13 557 490,24 €	-6 133 657,38 €

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un déficit de 6 133 657,38 €, contre un déficit de 9 538 065,37 € fin 2023. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 7 423 832,86 € et un déficit d'investissement de 13 557 490,24 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 18 829 057,79 €, en baisse de 4 168 962,45 € (-18%) par rapport à 2023.

Elles correspondent principalement à la vente de parcelles aux Marches de Bretagne (Montaigu-Vendée), aux Genêts (Rocheservière), à la Croix Biton (Saint-Philbert-de-Bouaine), à la Daunière Nord, au Point du Jour (Montaigu-Vendée) et à l'Europe (Rocheservière), soit 2 254 114,57 € pour plus de 11 hectares cédés, à des subventions Contrat Nature de la Région pour 66 672,17 € et à la gestion de stocks (16 439 131,21 €)

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 9 989 570,60 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 21 394 795,53 €, en hausse de 259 318,48 € (+1%) par rapport à 2023, dont :

- Charges de gestion courante : 1 071 731,43 € principalement pour des travaux dans les zones les Quais Saint Hilaire à Montaigu-Vendée (394 k€), La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine (270k€), La Daunière Nord à Montaigu-Vendée (104k€) et La Chardonnière à Treize-Septiers (63k€)
- Intérêts de la dette : 68 517,848 €
- Ecritures de stock et d'ordre : 20 254 546,26 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 16 715 882,69 € et concernent le remboursement du capital de la dette (276 751,48 €) et la gestion de stocks (16 439 131,21 €).

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 19 527 635,97 €.

L'encours de dette au 31/12/2024 s'établit à 3 582 396,94 €, pour 3 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 17 394 755,25 € et concernent la souscription d'un emprunt de 2 500 000 € pour les Quais Saint Hilaire et la gestion des stocks pour 20 186 028,42 €.